

## **Consultation sur la révision de l'ordonnance sur les brevets d'invention**

Madame la conseillère fédérale,

La procédure de consultation sur l'objet cité en titre nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Les modifications proposées traitent des certificats complémentaires de protection pour les médicaments. Elles sont une conséquence logique de la révision de la loi sur les produits thérapeutiques favorisant le développement de médicaments pédiatriques.

Nous n'avons pas d'observations particulières et pouvons soutenir la révision de l'ordonnance.

Nous vous remercions de nous avoir consultés, et vous prions d'agréer, Madame la conseillère fédérale, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 18 octobre 2017

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND